



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction du Cabinet et de la Sécurité  
Service de la Communication Interministérielle  
Affaire suivie par : Catherine L'Helgoualc'h  
Tél : 02.97.54.87.23 // 06 03 70 60 57  
Mèl : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)

Vannes, le 13 juillet 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Qualité des eaux littorales Levée d'interdiction de pêche sur plusieurs zones du littoral morbihannais

#### Situation au 13 juillet 2018

Les analyses effectuées par le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan sur les coquillages ont révélé un taux de toxines lipophiles revenu à un niveau inférieur au seuil de sécurité réglementaire dans certains secteurs.

En conséquence, le préfet du Morbihan a pris des arrêtés de **ré-ouverture de la pêche pour tous les coquillages** dans les secteurs suivants :

- littoral damganais (côté océan), baie de Kervoyal, embouchure de La Vilaine (Le Branzais), baie de La Vilaine (Le Halguen),
- côte de la Mine d'Or (Le Maresclé),
- baie de Pont Mahé.

En revanche, l'interdiction de pêche reste toujours en vigueur **pour les donax** en baie d'Étel (bande côtière entre la rivière d'Étel et Penthièvre).

Il en est de même pour les zones ci-dessous qui **restent toujours fermées pour tous les coquillages** :

- La Laïta aval,
- l'île de Groix (zones de parcs et bande côtière),
- la bande côtière entre la Laïta et la rade de Port-Louis,
- la bande côtière entre la rade de Port-Louis et la rivière d'Étel,

Ces interdictions de commercialisation s'appliqueront jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : [www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts](http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts), ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante : [www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime](http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime).



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)



@prefet56



Préfet du Morbihan